



Limites d'émissions industrielles: un délai pour les installations de combustion

Certaines installations de combustion, y compris des centrales à combustibles fossiles, devraient disposer d'un délai supplémentaire pour répondre à des règles plus strictes d'émissions industrielles, selon la commission de l'environnement. La mise à jour de la législation existante devrait limiter encore davantage les émissions industrielles, afin de protéger la santé publique et l'environnement, tout en simplifiant la charge administrative pesant sur l'industrie et les pouvoirs publics.

Les députés de la commission de l'environnement ont convenu mardi d'un compromis minimal qui est très proche de la position du Conseil. "Malheureusement, de nombreux États membres n'ont pas la volonté politique de demander des normes de production environnementales plus élevées pour les installations industrielles. Les grandes installations de combustion n'ont désormais plus suffisamment de temps pour répondre aux règles", a commenté Holger Kraemer (ADLE, DE), après que la commission de l'environnement ait approuvé son rapport législatif par 40 voix pour, 13 contre et 4 abstentions. Le vote en plénière est prévue en juillet.

Pour réduire la pollution industrielle, la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (dite IPPC) exige que les exploitants d'environ 52.000 installations industrielles dans l'UE obtiennent un permis des autorités des États membres. Les autorisations peuvent être accordées uniquement si ces exigences de protection de l'environnement sont remplies. Les règles complètent la législation du changement climatique: le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les poussières sont inclus dans leur champ d'application, mais non le dioxyde de carbone. Globalement les performances environnementales doivent être prises en compte. Les réductions ciblées visent à répondre à un large éventail de questions de santé et d'environnement, allant de l'asthme aux pluies acides.

La proposition de révision vise également à réduire la charge administrative pesant sur l'industrie et les autorités publiques, en simplifiant et en clarifiant les règles actuelles. Ce qui implique la refonte et la fusion de sept directives de l'UE, y compris la directive IPPC, en une seule. Suite aux lacunes et aux disparités de la mise en œuvre de la législation actuelle, l'objectif est de renouveler les objectifs environnementaux et santé ainsi que de corriger les distorsions dans le marché intérieur.

Des périodes de transition pour les installations de combustion

Selon le vote de la Parlement, les États membres pourront accorder un délai aux grandes installations de combustion, par ex des centrales électriques à combustibles fossiles, allant jusqu'à la mi-2019 pour répondre aux nouvelles exigences. C'est plus tard que la date limite de 2016 initialement prévue (mais plus tôt ce que souhaitait le Conseil), de manière à permettre à ces "plans nationaux de transition" de courir jusqu'à la fin de 2020. Les plans nationaux de transition seront soumis à l'approbation de la Commission européenne. Les installations mises en service au plus tard en novembre 2003 seront notamment éligibles à la prolongation. Le total des émissions des installations couvertes par des périodes de transition devront respecter des plafonds annuels qui devront être progressivement abaissés.

Communiqué de presse

Les installations de combustion pourront également demander d'être exemptées des nouvelles règles plus strictes jusqu'à la fin de 2020 si elles exercent leurs activités pour une durée maximale de 12.500 heures entre 2016 et cette échéance finale. Les installations bénéficiant de cette dérogation de "durée de vie limitée" doivent toujours satisfaire aux exigences qui ont été fixées en vertu de la législation antérieure pour l'anhydride sulfureux, les oxydes d'azote et les poussières

Flexibilité pour les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics auront une certaine marge de manœuvre pour la délivrance des permis, mais les députés ont précisé les conditions de dérogations permettant de suivre les meilleures techniques disponibles. Dans "un nombre limité de cas spécifiques", des valeurs limites d'émission moins strictes pourraient s'appliquer en raison de la situation locale, des caractéristiques techniques ou si le coût financier de l'application de meilleures techniques disponibles est disproportionné par rapport aux avantages acquis pour l'environnement. Le secteur public devrait aussi être informé suffisamment à l'avance, afin qu'il puisse avoir son mot à dire dans le processus décisionnel.

Evaluation du besoin d'exigences minimales

Les députés souhaitent que la Commission évalue la nécessité d'exigences minimales à l'échelle européenne pour les valeurs limites d'émission, ainsi que pour le suivi et la conformité. Ceci devrait être fondé sur l'impact environnemental global de l'activité industrielle et l'ampleur de l'application des meilleures techniques disponibles. Une proposition législative de la Commission devrait suivre.

Sous la Présidence de : Jo LEINEN (S&D, DE)

Contact :

Christopher COAKLEY

ENVI

BXL: (+32) 2 28 44859

PORT: (+32) 498 98 33 26

EMAIL: envi-press@europarl.europa.eu